

Règlement particulier du 12^{ème} tournoi séniors du Sarladais

Article 1 :

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD. Toute inscription à cette compétition entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la FFBAD et en règle avec celle-ci.

Le juge arbitre du tournoi est **Laurence URBANIAK**.

N° autorisation du tournoi : en cours

Article 2 :

Dans l'intérêt du tournoi, et en accord avec le juge arbitre, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

Article 3 :

Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBAD.

Une tenue correcte est exigée, suivant les termes du règlement de la FFBAD.

Si le volant touche le plafond ou ses structures (lumières, câbles, paniers de basket, etc..) :

. à l'engagement : le volant sera remis à 1 reprise.

. au cours de l'échange : le volant sera compté faute.

Article 4 : Horaires

Les joueurs et joueuses devront présenter leurs licences, chaque jour à leur arrivée. L'horaire de chaque match est affiché dans la salle. Les horaires figurant sur l'échéancier ne sont qu'indicatifs et peuvent être modifiés à tout moment par les responsables du tournoi. En conséquence, un joueur ne peut pas quitter la salle sans en avertir le responsable de la table de marque et le Juge Arbitre.

Les matchs peuvent être appelés avec 30 minutes d'avance sur l'horaire annoncé. Les joueurs doivent donc se trouver dans la salle au moins 30 minutes avant l'horaire de leur 1^{er} match.

Cinq minutes après le deuxième appel, tout joueur absent sera déclaré W.O pour ce tableau.

A compter de l'appel de leur match, les joueurs ont 3 minutes pour s'échauffer et tester les volants.

Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes. Ce temps pourra être réduit avec l'accord des joueurs concernés.

Article 4 : Volants

Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs.

En cas de litige entre les joueurs, les volants homologués pour ce tournoi sont :

- Pour les joueurs classés : Volants plumes Babolat 4
- Pour les joueurs non classés : Volants plastiques Yonex Mavis 370

Des volants homologués seront en vente sur place.

On ne doit pas modifier la structure du volant, toutefois si tous les joueurs le souhaitent, ils peuvent « casser » les plumes à condition que ce choix soit maintenu tout au long du match.

Article 5 : Tableaux et catégories

Les tableaux proposés seront les suivants : Simple Homme, Simple Dame, Double Homme, Double Dame, Double Mixte

Pour chaque tableau et chaque catégorie (N3,R,D,P) les rencontres se dérouleront par poule (de 3, 4 ou 5 joueurs) avec 2 sortants par poule puis par élimination directe.

Le comité d'organisation, en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit de regrouper ou de scinder certaines catégories si besoin (d'après le CPPH). Les classements pris en compte sont les classements renseignés sur POONA au moment de la constitution des tableaux.

Le tournoi est ouvert aux seniors, vétérans, juniors, cadets , minimes à partir de D7,

Les simples et les mixtes se dérouleront le samedi 08 juin 2019 et les doubles dames et hommes se dérouleront le dimanche 09 juin 2019

Tous les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points conformément aux règles de scoring.

Article 6 : Nombre de participants

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants. En cas de surnombre, les critères appliqués seront les suivants : les inscriptions non complètes seront refusées, la date d'arrivée des fiches d'inscription complètes, le nombre d'inscrits par club et par catégorie d'âge.

Article 7 : Arbitrage

Les matchs se feront en auto arbitrage sauf sur demande express de l'un des joueurs auprès de la table de marque.

Article 8 : Récompense

Les récompenses seront remises à la fin de chaque journée du tournoi.

Article 9 : Inscriptions

Les feuilles d'inscription devront parvenir au plus tard le 30 mai 2019 (cachet de la poste faisant foi), accompagnées du chèque de règlement correspondant, libellé à l'ordre de : BCS, et adressées à :

Laurent QUINZELING Gaillardou 24250 LA ROQUE GAGEAC.

Toute inscription non accompagnée du règlement sera considérée comme nulle.

Les droits d'inscription sont fixés comme suit : 13,00 € pour un tableau, 16,00 € pour 2 tableaux,

En cas de forfait ou désistement non justifié après le 30 mai 2019, les droits d'engagement resteront acquis au club organisateur.